



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

L'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au La Gandilie – 822 route de la Forge – EYLIAC – 24330 Bassillac & Auberoche. L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre met en place et dispense des formations en présentiel, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'entreprise implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis, attestation et délai de rétractation

Pour chaque formation (hors inscription CPF), l'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Selon l'article L222-7 du code de la consommation, le client dispose d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Au-delà de ce délai :

- pour les entreprises entre 15 et 30 jours calendaires, aucune pénalité ne sera appliquée. Au-delà des 30 jours calendaires, une pénalité de 30 % du montant de la formation sera appliquée.
- pour les particuliers, une pénalité de 30 % du montant de la formation sera appliquée pour les financements directs. Pour les financements OPCO, Pôle Emploi, la règle des entreprises citée ci-dessus s'applique pour le délai supplémentaire correspondant aux accords des organismes financeurs.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC et ils ne sont pas assujettis à la TVA.

Pour les entreprises, le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque dans un délai de 30 jours calendaires.

Au-delà de ce délai, la procédure de recouvrement sera appliquée avec des relances amiables, une mise en demeure, et une injonction de payer. Une pénalité de 10 % du montant de la formation sera appliquée en cas de retard de paiement.

Pour les particuliers, le paiement est à effectuer avant l'exécution de la prestation avec un acompte de 30 % versé lors de la pré-inscription. Le règlement restant de la formation est à effectuer le premier jour de la formation soit par virement, soit par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Les paiements échelonnés ne pourront se faire que par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse mail lenvol.liberte@gmail.com. Si l'annulation n'est pas notifiée, le coût de la formation restera due dans sa globalité.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite par mail à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Pour la formation « Thérapeute en Harmonie Personnelle », si le stagiaire ne peut assister à un module de formation (seules les raisons exceptionnelles seront recevables : maladie (certificat médical à l'appui), décès d'un proche...), celui-ci devra être rattrapé. Dans le contraire, le règlement du module restera acquis à L'Ecole du Bien-Etre. Le module de formation devra être rattrapé pour prétendre à l'obtention du certificat.

Tout abandon d'une formation devra être notifiée par courrier en recommandé avec accusé de réception à L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre. L'entièreté du coût de formation reste acquise à L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'entreprise L'Envol et L'Ecole du Bien-Etre et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée dans un premier temps auprès du médiateur de la consommation Société Médiation Professionnelle, 24 Rue Albert de Mun, 33000 BORDEAUX.

Si aucune solution n'est trouvée, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Périgueux.